

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي

UMOJA WA AFRICA



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

UNIÓN AFRICANA

Addis-Abéba, Éthiopie. Boîte Postale : 3243 Tél. : (251-11) 5513 822 Télécopie : (251-11) 5519 321
Courriel : situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
1197^{ème} REUNION

30 JANVIER 2024
ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/RPT.1197 (2024)

**RAPPORT DU
PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE
SUR LA FORCE MULTINATIONALE MIXTE (FMM) CONTRE BOKO HARAM ET
LE RENOUELEMENT DE SON MANDAT**

RAPPORT DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE SUR LA FORCE MULTINATIONALE MIXTE (FMM) CONTRE BOKO HARAM ET LE RENOUVELLEMENT DE SON MANDAT

I. INTRODUCTION

1. Le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union Africaine (UA), en sa 1126^{ème} réunion, tenue le 12 Décembre 2022, a renouvelé le mandat de la Force Multinationale Mixte (FMM) contre le groupe Terroriste Boko Haram pour une période de douze (12) mois à compter du 1^{er} Février 2023. Au cours de sa réunion, le Conseil s'est félicité des progrès accomplis dans la lutte contre le groupe Terroriste Boko Haram et dans la mise en œuvre de la Stratégie Régionale de Stabilisation, de Redressement et de Résilience (RSSRR) dans les Zones de la Région du Bassin du Lac Tchad, affectées par Boko Haram. Le CPS s'est également félicité du retour volontaire des personnes déplacées et a appelé à davantage d'efforts en vue de la mobilisation de l'assistance humanitaire requise, y compris la réinstallation et la fourniture d'un soutien psychosocial aux populations affectées par Boko Haram.

2. Malgré les succès considérables de la FMM, le Conseil a noté avec préoccupation la menace existentielle que représente le groupe Terroriste Boko Haram pour la paix, la sécurité et le développement dans la Région du Bassin du Lac Tchad et sur l'ensemble du Continent. Le Conseil a exhorté les pays de la Région du Bassin du Lac Tchad à rester vigilants et à renforcer la sécurité aux frontières afin d'endiguer la prolifération des combattants étrangers et des armes illicites, ainsi qu'à renforcer les engagements Régionaux en matière de contrôle des armes légères et de petit calibre. En outre, le Conseil a appelé à la restructuration de la FMM en une force multidisciplinaire, dotée de solides composantes policières et civiles, qui prennent en compte une approche globale de la lutte contre le Terrorisme.

3. La MNJTF, avec un effectif total de 16,080 personnel, dont un Conseiller principal en matière de police auprès du Commandant de la FMM, 99 Officiers d'Etat-major des Pays Contributeurs de Troupes et du Bénin au Quartier Général de la FMM et 15 980 soldats dans les quatre Secteurs de la FMM, continue d'opérer dans sa Zone d'Opération, qui s'étend sur les territoires des Pays Contributeurs de Troupes (TCC), à savoir le Cameroun, le Tchad, le Niger et le Nigéria. Une Equipe de soutien à la Mission de l'UA (MST), composée de 10 personnes, est présente au QG de la FMM et coordonne la fourniture du soutien supplémentaire de l'UA à la Force, y compris le suivi, l'établissement de Rapports et la fourniture de conseils au Commandant sur les questions relatives aux Droits de l'homme et à la Coordination de l'aide humanitaire.

4. Dans ce cadre, l'UA a continué à soutenir la FMM, conformément au Communiqué [PSC/PR/2.(CDLXXXIX)], adopté par la 489^{ème} réunion du CPS, tenue le 3 Mars 2015, dans lequel le Conseil a demandé à la Commission de prendre toutes les mesures nécessaires pour appuyer la pleine opérationnalisation de la FMM. Le présent Rapport fait le point sur les principaux développements intervenus depuis la réunion du CPS de l'UA, tenue le 12 Décembre 2022, et formule des recommandations sur la voie à suivre.

II. SITUATION SÉCURITAIRE DANS LA ZONE D'OPÉRATION DE LA FMM DU BASSIN DU LAC TCHAD

5. Le groupe Terroriste Boko Haram continue de représenter une menace pour la sécurité Régionale et Continentale et est particulièrement actif dans les îles du Lac Tchad, le long du corridor du Fleuve Komadougou Yobe, ainsi que dans la forêt de Sambisa et les chaînes de montagnes de Mandara. Boko Haram a également continué à exister au sein des deux principales factions de l'État Islamique de la province d'Afrique de l'Ouest (ISWAP) et du Buduma/Jama'atu Ahli Al-Sunna li Da'wa Wai Jihad (JAS).

6. À cet égard, et bien que la situation générale en matière de sécurité dans la Zone d'Opération de la FMM soit généralement calme, les activités de Boko Haram se caractérisent par des attaques directes et indirectes contre les troupes, des incidences d'Engins Explosifs Improvisés (EEI), des attaques contre les communautés civiles, l'utilisation de la propagande des médias électroniques ainsi que des enlèvements contre rançon et la contrebande d'armes à travers les frontières. Les opérations du groupe démontrent la volonté de résister et à saper l'autorité nationale et les opérations de la FMM, ainsi qu'à terroriser la population locale. Cependant, dans le cadre de son mandat, la FMM a continué à enregistrer des succès dans ses opérations, réduisant ainsi les capacités de Boko Haram, dont les attaques ont considérablement diminué en 2023 par rapport à 2022.

7. Par exemple, au cours des trois premiers trimestres de 2023, il y a eu 27 attaques contre des sites militaires contre 56 attaques au cours de la même période en 2022. De même, 63 attaques ont visé des communautés locales, contre 93 attaques similaires au cours de la même période en 2022. Cela montre une baisse significative des attaques contre des cibles militaires et des communautés civiles par rapport aux statistiques de 2022. Par ailleurs, 50 incidents liés à des Engins Explosifs Improvisés ont été enregistrés en 2023, contre 21 au cours de la même période en 2022 ; 34 soldats et 57 civils ont été tués au cours de ces attaques en 2023, contre 19 soldats et 21 civils tués au cours d'attaques similaires en 2022. Cela indique une augmentation de l'utilisation d'Engins Explosifs Improvisés par Boko Haram en 2023. On estime que les terroristes utilisent cette méthode pour empêcher/dissuader les troupes d'entrer dans leurs enclaves et pour infliger un maximum de pertes aux troupes sans s'engager dans une fusillade majeure avec les troupes qui avancent.

8. Au cours de l'année 2023, la FMF a mené une opération de grande envergure : OPERATION HARBIN ZUMA et d'autres opérations mineures/limitées. Les opérations ont atteint leurs objectifs et ont conduit à la neutralisation de 115 terroristes et 2 121 terroristes et leurs familles se sont livrés. Elles ont également permis l'arrestation de 1 176 personnes associées à Boko Haram dans les quatre Secteurs, ainsi que la libération de 945 captifs (hommes, femmes et enfants. En outre, la Force Multinationale Mixte a capturé/récupéré 4 camions-canon, 6 canons antiaériens, 8 tubes de Lance-Roquettes (RPG) et une bombe RPG, 61 fusils AK 47, 4 Pulemot Kalashnikova Mordenizirovannyi (PKM), une Lance-Roquette Ant Char, et 37 351 cartouches de munitions. L'opération HARBIN ZUMA a réduit la capacité des terroristes à mener des attaques coordonnées contre les troupes et les communautés civiles dans la zone d'opérations de la FMM. En outre, l'utilisation par la FMM de Véhicules renforcés contre les Mines et les Ambuscades (MRAP) (Mine Resistance Ambush Protected) et l'amélioration de la capacité de lutte contre les Engins Explosifs Improvisés (C-IED) ont contribué à minimiser les effets des attaques de Boko Haram au moyen d'IED/VBIED.

9. Les opérations de la FMM ont créé un environnement favorable au retour et à la réinstallation des personnes déplacées, ainsi qu'à la mise en œuvre d'activités humanitaires dans les communautés locales par le Gouvernement et les Organisations Non Gouvernementales. Jusqu'en Novembre 2023, la FMM a facilité le retour d'environ 10 000 réfugiés dans la ville de Banki au Nigeria, de 6 000 personnes déplacées dans leur ville natale de Baroua, dans la Région de Diffa au Niger, de plus de 3 000 autochtones de Bagatelerom dans leurs foyers ancestraux, de plus de 6 000 autochtones à Cross Kauwa, Baga et Doron Baga et dans d'autres communautés de la Zone d'opérations de la FMM. La FMM a également assuré la reprise des activités sociales, économiques, commerciales et agricoles, telles que l'agriculture, la pêche et le commerce à Damasak, Baga, Doron Baga, Kirawa et dans d'autres communautés après plus de 4 ans de fermeture. Alors que le nombre de populations réinstallées continue d'augmenter, la plupart de ces communautés n'ont reçu que peu ou pas d'aide humanitaire et il est nécessaire de prendre des mesures urgentes pour améliorer les moyens de subsistance de ces communautés réinstallées.

10. Un nombre important de combattants et de sympathisants de Boko Haram ont continué à se rendre en 2023, comme l'année précédente. Au total, 2 121 terroristes et leurs familles se sont rendus à la FMM, entre Janvier et Octobre 2023, contre 2 185 au cours de la même période en 2022. La FMM a reçu, traité et remis les personnes qui s'étaient rendues et qui étaient associées aux activités de Boko Haram aux Gouvernements nationaux respectifs, conformément à la loi sur le Droit Humanitaire International et les normes de Droits de l'homme. Alors que la FMM offre aux insurgés un couloir sûr pour se rendre, il est nécessaire de mettre en place des installations de Transit dans les quatre Quartiers Généraux des Secteurs de la FMM afin de faciliter une meilleure prise en charge et gestion des combattants de Boko Haram qui se rendent.

III. SOUTIEN ADDITIONNEL DE L'UNION EUROPEENNE 6 UNION AFRICAINE A LA FMM

11. Conformément au Communiqué de la 484^{ème} réunion du CPS de l'UA, qui a appelé les États membres de l'UA et la communauté internationale à apporter tout le soutien nécessaire aux efforts des États membres de la CBLT et du Bénin dans la lutte contre le groupe Terroriste Boko Haram, l'Union Européenne (UE) fournit des fonds, par l'intermédiaire de l'UA, pour répondre aux besoins de la FMM. Ces besoins font partie du soutien supplémentaire de l'UA à la FMM, dont la fourniture est guidée par le Protocole d'Accord et l'Accord de mise en œuvre du Soutien (SIA), signés entre la Commission de l'UA, la CBLT et les Pays Contributeurs de Troupes (TCC) de la FMM. Le financement de l'UE à la FMM pour la période de Janvier à Décembre 2023 s'élevait à 20 millions d'Euros, dans le cadre de l'enveloppe de financement de 40 millions d'Euros de l'UE pour la FMM pour la période 2023-24.

12. Le soutien supplémentaire de l'UA à la FMM, au cours de l'année 2023, a continué d'être le suivant : Services de Transport Aérien, comprenant 3 hélicoptères pour la logistique et le mouvement du personnel, l'évacuation des blessés, les services médicaux de niveau III, le carburant, le système de Commandement, de Contrôle, de Communication et d'Information (C3IS), les Projets à Impact Rapide (QIP), l'Indemnité de subsistance de Mission (ISM) pour les Officiers d'Etat-major du QG de la FMM, les salaires du personnel civil soutenant la FMM et les frais de fonctionnement du QG de la FMM, qui permettent à ce dernier de planifier, de coordonner et de soutenir efficacement les opérations militaires, conformément au mandat donné et aux tâches définies dans le Concept Stratégique d'Opérations approuvé.

13. Au cours de l'année 2023, la Commission a organisé deux réunions du Comité Directeur Conjoint (CDC) entre la Commission de l'UA, le Secrétariat Exécutif de la CBLT et les CCT de la FMM, afin de coordonner et de partager les informations sur les fonds et autres appuis mobilisés et fournis par l'UA à la FMM. En outre, la Commission a effectué deux Missions d'évaluation auprès de la FMM, afin d'évaluer et d'établir l'impact du soutien supplémentaire fourni. Les réunions et les Missions d'évaluation susmentionnées ont suscité la confiance dans le fait que l'appui supplémentaire de l'UA, sous diverses formes, est utilisé de manière judicieuse et qu'il produit l'impact souhaité. L'impact positif considérable de ce soutien sur les Opérations de la FMM a été reconnu et il est recommandé de le poursuivre.

14. La fourniture de l'appui supplémentaire de l'UA à la MNJTF est coordonnée et gérée par cinq (5) membres du personnel de la Cellule de Soutien Stratégique (SSC) au siège de l'UA et dix (10) membres du personnel de l'Equipe de Soutien à la Mission (MST0), intégrée au QG de la FMM. Ces personnels coordonnent la fourniture du soutien supplémentaire, y compris la comptabilité redditionnelle de l'utilisation des fonds, la mise en œuvre des services et la livraison de carburant, en conseillant la FMM sur les Droits de l'homme et les questions de Coordination Humanitaire, ainsi qu'en reliant les niveaux Stratégiques et Opérationnels de la gestion de la Mission de la FMM.

IV. SOUTIEN DE L'UA A LA STRATEGIE DE STABILISATION REGIONALE QUI CONSOLIDE LES SUCCES DE LA FMM

15. La CBLT, en collaboration avec la Commission, a organisé le 4^{ème} Forum des Gouverneurs du Bassin du Lac Tchad, du 5 au 7 Juillet 2023. Le Forum des Gouverneurs a exhorté l'UA à poursuivre et à renforcer son soutien à la mise en œuvre de la Stratégie Régionale de Stabilisation, de Redressement et de Résilience (RS-SRR), y compris la coordination des efforts de stabilisation à l'échelle de la Commission et un soutien supplémentaire à la FMM, pour travailler à des mesures de stabilisation plus larges dans la Région du Bassin du Lac Tchad. En outre, le Forum a appelé à un soutien accru pour aider les autorités nationales et infranationales dans leurs efforts pour fournir une protection et des solutions globales et durables à la situation difficile à laquelle sont confrontés les réfugiés et les personnes déplacées dans la Région du Bassin du Lac Tchad.

16. De même, la 4^{ème} réunion du Comité Directeur de la RS-SRR des Zones du Bassin du Lac Tchad, affectées par la Crise Boko Haram, s'est tenue le 27 Septembre 2023. Le Comité Directeur a exhorté les États membres et le Secrétariat de la CBLT à rendre opérationnelles les composantes Police et Civiles, prévues dans le Concept Stratégique d'Opération (CONOPs) de la FMM, afin de sécuriser les espaces libérés, ainsi qu'à investir davantage dans la lutte contre les causes profondes du Terrorisme et à couper les canaux de financement et d'approvisionnement des groupes Terroristes.

17. Dans l'ensemble, la situation sécuritaire dans le Bassin du Lac Tchad s'est améliorée de manière soutenue et progressive, ce qui a conduit aux combattants de Boko Haram et de leurs familles de se rendre, au retour accru des personnes déplacées et des réfugiés dans leurs foyers ainsi qu'à la reprise des activités commerciales et agricoles dans la Région.

V. DÉFIS

18. L'UA et la FMM ont noté que la Force est confrontée aux défis suivants :

- a. Insuffisance des fonds pour soutenir les Opérations majeures.
- b. Présence de réseaux de financement illégaux de Boko Haram.
- c. Une flotte de véhicules vieillissante dont la réparation est de moins en moins rentable.
- d. Absence de moyens modernes de lutte contre les Engins Explosifs Improvisés (EEI).

VI. OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS

19. La FMM est restée une coalition Régionale efficace et résolue dans la lutte contre le groupe Terroriste Boko Haram dans la Région du Bassin du Lac Tchad, soutenue par l'engagement et les efforts collectifs des Pays Contributeurs de Troupes, ainsi que par l'appui de l'UA et de la communauté internationale. La pression opérationnelle soutenue de la Force contre Boko Haram a conduit à des vagues de combattants de Boko Haram et de leurs familles de se rendre, en plus de la réduction remarquable de la capacité meurtrière de Boko Haram. Ces progrès ont contribué à l'augmentation de la réinstallation des personnes déplacées et des réfugiés, ainsi qu'à la mise en œuvre d'activités de Stabilisation, de Redressement et de Résilience dans les communautés affectées par la crise de Boko Haram.

20. Le soutien supplémentaire apporté en temps voulu par l'UA et ses partenaires a contribué à la réalisation globale du mandat de la FMM, en répondant aux exigences et aux besoins de la FMM, en matière de soutien opérationnel dans le cadre de la planification, de la conduite et du maintien des Opérations militaires contre Boko Haram. Les contributions soutenues des PCT de la FMM, tant aux Opérations nationales qu'à celles de la FMM, sont dignes d'éloges en dépit de leurs faibles ressources.

21. La poursuite de la mise en œuvre de la RS-SRR constitue un moyen de résoudre, à long terme, le problème de Boko Haram et d'autres formes d'insécurité, ainsi que de trouver des solutions pour gérer les combattants de Boko Haram qui se rendent et la réinstallation des personnes déplacées et des réfugiés. La Commission encourage la CBLT et les PCT de la FMM à travailler en étroite collaboration pour assurer une gestion coordonnée et intégrée des combattants de Boko Haram qui se rendent, en garantissant une approche centrée sur la communauté.

22. Compte tenu des observations ci-dessus, le CPS pourrait envisager les recommandations suivantes :

- a. Demander à l'UA et à la communauté internationale de continuer à soutenir la FMM pour qu'elle surmonte les défis auxquels elle est confrontée, afin de consolider et de pérenniser les acquis et les réalisations dans ses opérations contre le groupe Terroriste Boko Haram ;
- b. Demander à la Commission de l'UA de maintenir l'appui institutionnel à la mise en œuvre de la RS-SRR, en particulier le développement, la mise en œuvre et le renforcement de la gestion coordonnée et intégrée des combattants de Boko Haram qui se rendent ;
- c. Exhorter les pays de la Région du Bassin du Lac Tchad à continuer de renforcer la sécurité des frontières pour freiner la prolifération des combattants étrangers et des armes, ainsi qu'à renforcer les engagements Régionaux sur le contrôle des armes légères et de petit calibre ;
- d. Demander à l'UA et à la CBLT de renouveler le Protocole d'Accord et l'Accord de confirmation qui régissent la fourniture, par l'UA, d'un soutien supplémentaire à la FMM pour une période d'un an (du 1^{er} Février 2024 au 31 Janvier 2025) ;
- e. Le renouvellement du mandat de la FMM pour une période de 12 mois à compter du 1^{er} Février 2024.

2024-01-30

Communiqué of the 1197th Meeting of the Peace and Security Council held on 30 January 2024, on the Consideration of the Report of the Chairperson of the African Union Commission on the Multinational Joint Task Force (MNJTF) against Boko Haram and the Renewal of its Mandate.

Peace and Security Council

African Union Commission

<https://papsrepository.africa-union.org/handle/123456789/2013>

Downloaded from PAPS Digital Repository, Department of Political Affairs, Peace and Security (PAPS)